Médicaments : le gouvernement encadre la vente sur Internet

Compte Test - 2012-12-21 19:03:00 - Vu sur pharmacie.ma

En France, une ordonnance relative au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet et à la lutte contre la falsification de médicaments, a été présenté par Marisol Touraine, la ministre des affaires sociales et de la santé.

Cette ordonnance consolide la lutte contre les médicaments falsifiés. Elle prévoit un encadrement des activités de courtage de médicaments et de fabrication, d'importation ou de distribution de matières premières à usage pharmaceutique. Elle instaure des sanctions pénales en cas de manquement aux nouvelles obligations créées.

Enfin, ce texte encadre la vente par internet de médicaments par les officines de pharmacie. Cette modalité de dispensation de médicaments est réservée aux pharmaciens ayant obtenu une licence pour créer une officine de pharmacie physique. Elle relève de l'entière responsabilité du pharmacien, est limitée aux seuls médicaments en libre accès et est soumise aux règles de déontologie applicables à l'officine.